

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRIK PRESTIGES »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré  
terminus 81/82, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07 Juin 2023, et enregistrés au CEPICI le 22 Juin 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRIK PRESTIGES »

Objet :

- Import-export ,
- Agroalimentaire ,
- Textile. Et pour la réalisation de l'objet social :
  - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
  - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
  - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
  - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
  - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré  
terminus 81/82, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) Mme ZELI SOMEON ROSINE (COGÉRANT), Mme MEITE MATIAGUE (COGÉRANT), M ZIEGA SERI ULRICH JUDICAEEL (GÉRANT), M GNAGA GNAGA LANDRY (COGÉRANT), M SAWADOGO HAROUNA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-03801 du 30/06/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°48449/GTCA/RC/2023 du 30/06/2023

